

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Renouvellement des adhésions et approbation des cotisations du Département à trois associations œuvrant dans le domaine des transports publics

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- renouveler l'adhésion du Département à trois associations œuvrant dans le domaine des transports publics : l'ANATEEP, AGIR et l'ORT ;
- d'approuver le versement des cotisations correspondantes ;
- de désigner M. le Délégué aux Transports comme représentant du Département à l'assemblée générale de ces organismes.

La dépense relative aux appels de cotisation 2016 s'élève à 16 100€ et sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 821, article 6568 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée